



# FICHE SIGNALÉTIQUE

## 1. Identification

<b>Information importante</b>	*** Cette fiche de données de sécurité est autorisée pour utilisation que par HP pour les produits HP Original. Toute utilisation non autorisée de cette fiche de données de sécurité est strictement interdite et peut entraîner des poursuites judiciaires par HP. ***	
<b>Identificateur de produit</b>	CN983 Series	
<b>Autres moyens d'identification</b>		
<b>Synonymes</b>	Encre Noire HP Scitex TJ100 Supreme	
<b>Usage recommandé</b>	Impression jet d'encre.	
<b>Restrictions d'utilisation</b>	Aucun(e) connu(e).	
<b>Renseignements sur le fabricant/importateur/fournisseur/distributeur</b>	HP Canada Co. 5150 Spectrum Way, Floor 6 Mississauga, Ontario , Canada L4W 5G1	
<b>Téléphone</b>	1-905-206-4725 ou 1-888-447-4636	
<b>HP Inc. health effects line (Appel gratuit depuis les Etats-Unis)</b>	1-800-457-4209	
<b>(Ligne directe)</b>	1-760-710-0048	
<b>HP Inc. Customer Care Line</b>		
<b>(Appel gratuit depuis les Etats-Unis)</b>	1-800-474-6836	
<b>(Ligne directe)</b>	1-208-323-2551	
<b>E-mail:</b>	hpcustomer.inquiries@hp.com	
<b>NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'URGENCE</b>	1-760-710-0048	
<b>Fournisseur</b>	Non disponible.	

## 2. Identification des dangers

<b>Dangers physiques</b>	Liquides inflammables	Catégorie 4
<b>Dangers pour la santé</b>	Toxicité aiguë, par contact cutané	Catégorie 4
	Toxicité aiguë, par inhalation	Catégorie 4
	Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 1
<b>Dangers environnementaux</b>	Non classé.	
<b>Définition des dangers selon l'OSHA</b>	Non classé.	

### Éléments d'étiquetage



**Mention d'avertissement**

Danger

**Mention de danger**

Liquide combustible. Nocif par contact cutané. Nocif par inhalation. Provoque des dommages graves aux yeux.

## Conseil de prudence

### Prévention

Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer. Porter des gants protecteurs, un vêtement de protection, une protection oculaire et une protection faciale. Ne pas respirer les poussières/ fumées/gaz/brouillard/vapeurs/ aérosols. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

### Intervention

En cas d'incendie : Utiliser du/de/un(e) sable , carbon dioxide (CO2) or dry chemical pour l'éteindre. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/médecin. EN CAS D'INHALATION: Transporter la victime à l'air frais et la garder au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Appelez un centre antipoison/médecin si vous vous sentez mal. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

### Stockage

Stocker dans un endroit bien ventilé. Conserver au frais.

### Élimination

Éliminer le contenu/les conteneurs selon la loi internationale/nationale/régionale/locale.

### Autres dangers

Les voies potentielles d'exposition à ce produit sont le contact avec la peau et les yeux, l'ingestion et l'inhalation.

**GHS Supplemental information** Aucune.

## 3. Composition/information sur les ingrédients

### Mélanges

Dénomination chimique	Nom commun et synonymes	Numéro d'enregistrement CAS	%
Acétate de 2-butoxyéthyle		112-07-2	60-80
Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyl		108-65-6	7-13
Cyclohexanone		108-94-1	3-7

**Remarques sur la composition** Les composants de ce produit ont été évalués selon les risques de dangers des réglementations canadiennes visant les produits dangereux (HPR).  
Le noir de carbone est uniquement présent sous sa forme liée dans cette préparation.

## 4. Premiers soins

### Inhalation

Amener immédiatement la personne au grand air  
Si les symptômes persistent, consultez immédiatement un médecin.

### Contact avec la peau

En cas de contact, retirer immédiatement les vêtements contaminés et nettoyer la peau à grande eau. Laver les vêtements séparément avant réutilisation.  
Obtenir une assistance médicale en cas de besoin.

### Contact avec les yeux

En cas de contact oculaire, retirez les lentilles et rincez immédiatement et abondamment avec de l'eau, aussi sous les paupières, pendant 15 minutes au moins.  
Consulter immédiatement un médecin.

### Ingestion

Rincer la bouche à l'eau. Si le matériau est avalé, obtenir immédiatement des soins ou des conseils médicaux -- ne pas provoquer de vomissement. Ne jamais administrer quoi que ce soit par la bouche à une personne inconsciente.  
Consulter immédiatement un médecin.

### Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

Non disponible.

## 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

### Agents extincteurs appropriés

Moyens d'extinction appropriés: sable, dioxyde de carbone (CO2), et poudre d'extinction.

### Agents extincteurs inappropriés

Non disponible.

### Dangers spécifiques du produit dangereux

Aucun(e) connu(e).

### Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

Les pompiers doivent porter des vêtements de protection complets y compris un appareil de respiration autonome. Éviter le déversement dans les collecteurs d'eaux pluviales ou dans les fossés conduisant aux voies d'eau.

### Équipement/directives de lutte contre les incendies

Enlever les conteneurs des zones présentant des risques d'incendie si cette pratique est sans danger.

## 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

<b>Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence</b>	Éviter le contact avec la peau.. Éviter toute inhalation des vapeurs ou des brumes. Ne pas toucher ni marcher dans le produit renversé. Assurer une ventilation adéquate. Enlever toute source d'inflammation. Utiliser des protections individuelles pour réduire les risques d'exposition de la peau et des yeux. En cas de formation de vapeurs, utiliser un respirateur avec un filtre homologué.
<b>Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage</b>	Non disponible.
<b>Précautions relatives à l'environnement</b>	Ne pas déverser dans l'eau de surface, ni dans un système d'évacuation des eaux usées.

## 7. Manutention et stockage

<b>Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention</b>	Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter d'inhaler les vapeurs ou les émanations de ce produit. Utiliser avec une ventilation adéquate. Porter un équipement de protection personnelle.
<b>Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités</b>	Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Tenir à l'écart de sources de chaleur, d'étincelles et de flammes.

## 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

### Limites d'exposition professionnelle

#### ÉTATS-UNIS. Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH

Composants	Type	Valeur
Acétate de 2-butoxyéthyle (CAS 112-07-2)	TWA	20 ppm
Cyclohexanone (CAS 108-94-1)	STEL	50 ppm
	TWA	20 ppm

#### Canada. LEMT pour l'Alberta (Code de l'hygiène et de la sécurité au travail, Annexe 1, Tableau 2)

Composants	Type	Valeur
Acétate de 2-butoxyéthyle (CAS 112-07-2)	TWA	131 mg/m3
		20 ppm
Cyclohexanone (CAS 108-94-1)	STEL	200 mg/m3
		50 ppm
	TWA	80 mg/m3
		20 ppm

#### Canada. LEMT pour la Colombie-Britannique. (Valeurs limites d'exposition en milieu de travail pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, ainsi modifiée)

Composants	Type	Valeur
Acétate de 2-butoxyéthyle (CAS 112-07-2)	TWA	20 ppm
Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle (CAS 108-65-6)	STEL	75 ppm
	TWA	50 ppm
Cyclohexanone (CAS 108-94-1)	STEL	50 ppm
	TWA	20 ppm

#### Canada. LEMT de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail)

Composants	Type	Valeur
Acétate de 2-butoxyéthyle (CAS 112-07-2)	TWA	20 ppm
Cyclohexanone (CAS 108-94-1)	STEL	50 ppm
	TWA	20 ppm

**Canada. LEMT pour l'Ontario. (Contrôle de l'exposition à des agents biologiques et chimiques)**

Composants	Type	Valeur
Acétate de 2-butoxyéthyle (CAS 112-07-2)	TWA	20 ppm
Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle (CAS 108-65-6)	TWA	270 mg/m3
Cyclohexanone (CAS 108-94-1)		50 ppm
	STEL	50 ppm
	TWA	20 ppm

**Canada. LEMT du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail)**

Composants	Type	Valeur
Cyclohexanone (CAS 108-94-1)	TWA	100 mg/m3
		25 ppm

**Valeurs biologiques limites****Indices d'exposition biologique de l'ACGIH**

Composants	Valeur	Déterminant	Échantillon	Temps d'échantillonnage
Cyclohexanone (CAS 108-94-1)	80 mg/l	1,2-cyclohexanediol, avec hydrolyse	Urine	*
	8 mg/l	Cyclohexanol, avec hydrolyse	Urine	*

\* - Pour des détails sur l'échantillonnage, veuillez consulter le document source.

**Directives au sujet de l'exposition****Canada - LEMT pour l'Alberta : Désignation cutanée**

Cyclohexanone (CAS 108-94-1) Peut être absorbé par la peau.

**Canada - LEMT pour la Colombie-Britannique : Désignation cutanée**

Cyclohexanone (CAS 108-94-1) Peut être absorbé par la peau.

**Canada - LEMT pour le Manitoba : Désignation cutanée**

Cyclohexanone (CAS 108-94-1) Peut être absorbé par la peau.

**Canada - LEMT pour l'Ontario : Désignation cutanée**

Cyclohexanone (CAS 108-94-1) Peut être absorbé par la peau.

**Canada - LEMT pour le Québec : Désignation cutanée**

Cyclohexanone (CAS 108-94-1) Peut être absorbé par la peau.

**Canada - LEMT pour la Saskatchewan : Désignation cutanée**

Cyclohexanone (CAS 108-94-1) Peut être absorbé par la peau.

**ÉTATS-UNIS. Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH**

Cyclohexanone (CAS 108-94-1) Peut être absorbé par la peau.

**Contrôles d'ingénierie appropriés** Non disponible.

**Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**

**Protection du visage/des yeux** Portez des lunettes de sécurité ou des lunettes de protection contre les substances chimiques (en cas de risque de projection). La présence d'une fontaine de rinçage des yeux et de douches d'urgence est recommandée.

**Protection de la peau**

**Protection des mains** Gants recommandés : en nitrile, d'épaisseur minimum de 6 mil.

**Autre** Porter des vêtements appropriés et résistant aux produits chimiques.

**Protection respiratoire** Assurer une ventilation efficace. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

**Dangers thermiques** Non disponible.

**Considérations d'hygiène générale** Éviter le contact cutané avec cette matière. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après la manipulation du produit.

Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

---

## 9. Propriétés physiques et chimiques

### Apparence

État physique Non disponible.

Forme Liquide.

Couleur Noir.

Odeur De solvant.

Seuil olfactif Non disponible.

pH 5.8 - 6.2 Metler Toledo pH Meter

Point de fusion et point de congélation Non disponible.

Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition Non disponible.

Point d'éclair  $\geq 65.0$  °C ( $\geq 149.0$  °F) Coupelle fermée Méthode EPA 1020

Taux d'évaporation Non disponible.

Inflammabilité (solides et gaz) Non disponible.

### Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité

Limites d'inflammabilité - inférieure (%) Non disponible.

Limites d'inflammabilité - supérieure (%) Non disponible.

Limite d'explosibilité - inférieure (%) Non disponible.

Limite d'explosibilité - supérieure (%) Non disponible.

Tension de vapeur Non disponible.

Densité de vapeur Non disponible.

### Solubilité

Solubilité (eau) Non disponible.

Coefficient de partage n-octanol/eau Non disponible.

Température d'auto-inflammation Non disponible.

Température de décomposition Non disponible.

Viscosité 13 - 13.8 cP Brookfield Viscometer T 22C Spindle #18 (S18) RPM 100

Autres informations Consultez la Section 15 pour plus de données réglementaires ou d'informations COV.

COV < 893 g/l Calculé

---

## 10. Stabilité et réactivité

Réactivité Non disponible.

Stabilité chimique Stable dans des conditions normales.

Risque de réactions dangereuses Aucun.

Conditions à éviter Chaleur, flammes et étincelles.

Matériaux incompatibles Non disponible.

Produits de décomposition dangereux Non disponible.

---

## 11. Données toxicologiques

### Renseignements sur les voies d'exposition probables

Inhalation Nocif par inhalation.

Contact avec la peau Nocif par contact cutané.

---

<b>Contact avec les yeux</b>	Provoque des dommages graves aux yeux.
<b>Ingestion</b>	Il est peu probable que l'ingestion soit une voie d'exposition au produit.
<b>Les symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques</b>	Non disponible.
<b>Renseignements sur les effets toxicologiques</b>	
<b>Toxicité aiguë</b>	Nocif par inhalation. Nocif par contact cutané.
<b>Corrosion cutanée/irritation cutanée</b>	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</b>	Provoque des dommages graves aux yeux.
<b>Sensibilisation respiratoire ou cutanée</b>	
<b>Sensibilisation respiratoire</b>	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Sensibilisation cutanée</b>	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Mutagenicité sur les cellules germinales</b>	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Cancérogénicité</b>	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Le noir de carbone est classé comme carcinogène par l'IARC (cancérogène possible pour l'homme, groupe 2B) et par l'Etat de Californie aux termes de la Proposition 65 (Safe Drinking Water and Toxic Enforcement Act of 1986). Selon les conclusions de ces deux entités, il n'y a pas d'exposition au noir de carbone en tant que tel lorsque la substance se présente sous sa forme liée dans un produit, plus particulièrement le caoutchouc, l'encre ou la peinture. Aucun autre ingrédient de cette préparation n'est classé comme carcinogène par l'ACGIH, l'UE, l'IARC, la MAK, le NTP ou l'OSHA. Le noir de carbone est uniquement présent sous sa forme liée dans cette préparation.

#### **Carcinogènes selon l'ACGIH**

Cyclohexanone (CAS 108-94-1)	A3 Cancérogène confirmé chez les animaux, mais inconnu chez l'homme.
------------------------------	--

#### **Canada - LEMT pour le Manitoba : cancérogénicité**

Cyclohexanone (CAS 108-94-1)	Cancérogène confirmé chez les animaux, mais inconnu chez l'homme.
------------------------------	---

#### **Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité**

Cyclohexanone (CAS 108-94-1)	3 Inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme.
------------------------------	--

<b>Toxicité pour la reproduction</b>	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique</b>	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées</b>	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Danger par aspiration</b>	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Autres informations</b>	Les données complètes de toxicité ne sont pas disponibles pour cette formule particulière.

## **12. Données écologiques**

<b>Écotoxicité</b>	Aucune donnée d'écotoxicité observée pour les ingrédients.
<b>Persistance et dégradation</b>	Non disponible.
<b>Potentiel de bioaccumulation</b>	Non disponible.
<b>Log K<sub>ow</sub> du coefficient de répartition octanol/eau</b>	
Cyclohexanone	0.81
<b>Mobilité dans le sol</b>	Non disponible.
<b>Autres effets nocifs</b>	Non disponible.

---

### 13. Données sur l'élimination

<b>Instructions pour l'élimination</b>	Ne pas jeter avec les autres déchets de bureau. Ne pas laisser la substance s'infiltrer dans les égoûts/les conduits d'alimentation en eau. Mettre les déchets de matériau au rebut conformément aux réglementations locales, provinciales, nationales et fédérales en matière de protection de l'environnement. S'assurer que la collecte et la mise au rebut sont effectuées par un gestionnaire de déchets agréé approprié.
<b>Code des déchets dangereux</b>	Non réglementé.
<b>Déchets des résidus / produits non utilisés</b>	Non disponible.
<b>Emballages contaminés</b>	Non disponible.

---

### 14. Informations relatives au transport

<b>DOT</b>	
<b>Numéro ONU</b>	Pas Applicable 1993
<b>Désignation officielle de transport de l'ONU</b>	Combustible liquid n.o.s. (2-methoxy-1-methylethyl acetate, cyclohexanone) -Not regulated in quantities less than 119 litres
<b>Classe de danger relative au transport</b>	
<b>Classe</b>	combustible
<b>Danger subsidiaire</b>	-
<b>Groupe d'emballage</b>	III
<b>Précautions spéciales pour l'utilisateur</b>	Non disponible.
<b>Informations supplémentaires DOT</b>	La classification DOT s'applique seulement aux expéditions aux États-Unis et à Porto Rico.
<b>IATA</b>	
<b>UN number</b>	Not available.
<b>UN proper shipping name</b>	Not Regulated
<b>Transport hazard class(es)</b>	
<b>Class</b>	Not available.
<b>Subsidiary risk</b>	-
<b>Packing group</b>	Not available.
<b>Environmental hazards</b>	No
<b>Special precautions for user</b>	Not available.
<b>IMDG</b>	
<b>UN number</b>	Not available.
<b>UN proper shipping name</b>	Not Regulated
<b>Transport hazard class(es)</b>	
<b>Class</b>	Not available.
<b>Subsidiary risk</b>	-
<b>Packing group</b>	Not available.
<b>Transport hazard class(es)</b>	
<b>Marine pollutant</b>	No
<b>EmS</b>	Not available.
<b>Special precautions for user</b>	Not available.
<b>ADR</b>	
<b>Numéro ONU</b>	Non disponible.
<b>Désignation officielle de transport de l'ONU</b>	Non réglementé.
<b>Classe de danger relative au transport</b>	
<b>Classe</b>	Non disponible.
<b>Danger subsidiaire</b>	-
<b>No. de danger (ADR)</b>	Non disponible.
<b>Code de restriction en tunnels</b>	Non disponible.
<b>Groupe d'emballage</b>	Non disponible.
<b>Dangers environnementaux</b>	Non
<b>Précautions spéciales pour l'utilisateur</b>	Non disponible.

**Autres informations**

Le transport en vrac doit être conforme à l'annexe II du MARPOL 73/78 et du code de l'IBC : Ne s'applique pas.

---

**15. Informations sur la réglementation****Réglementation canadienne****Loi réglementant certaines drogues et autres substances**

Non réglementé.

**Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)**

Non inscrit.

**Gaz à effet de serre**

Non inscrit.

**Règlements sur les précurseurs**

Non réglementé.

**Règlements internationaux**

Toutes les substances chimiques contenues dans ce produit HP ont été notifiées ou sont exemptes de notification en vertu des lois relatives à la notification des substances chimiques dans les pays suivants : US(TSCA), EU (EINECS/ELINCS), Suisse, Canada (DSL/NDSL), Australie, Japon, Philippines, Corée du Sud, Nouvelle Zélande et Chine.

**Convention de Stockholm**

Sans objet.

**Convention de Rotterdam**

Sans objet.

**Protocole de Kyoto**

Sans objet.

**Protocole de Montréal**

Sans objet.

**Convention de Bâle**

Sans objet.

**Autres informations**

Contenu COV (moins d'eau, moins de composants exempts) = < 893 g/L (spécification pour les États-Unis, ne concerne pas les émissions) VOC data based on formulation (Organic compounds minus solids)

---

**16. Autres informations****Date de publication**

21-Fév-2018

**Date de la révision**

13-Déc-2019

**Version n°**

04

**Autres informations**

Cette FDS a été préparée conformément aux Réglementations régissant les Produits Contrôlés au Canada.

**Avis de non-responsabilité**

Le présent document de fiche de données de sécurité est fourni gratuitement aux clients de HP. Les données sont les plus récentes à la connaissance de HP au moment de la préparation de ce document et sont présumées être exactes. Elles ne doivent pas être considérées comme garantissant des propriétés spécifiques des produits selon les descriptions ou l'adéquation à une application particulière. Le présent document a été préparé conformément aux exigences de la juridiction indiquées dans l'article 1 ci-dessus et ne répond peut-être pas à des exigences réglementaires dans d'autres pays.

Cette fiche de données de sécurité sert à transmettre de l'information sur les encres HP (toners) incluses dans les fournitures HP Original Ink (toner). Si notre fiche de données de sécurité vous a été transmise avec une fourniture de rechange, remise à neuf, compatible ou non-HP Original, prenez note que l'information contenue dans ce document n'est aucunement prévue pour transmettre de l'information sur ces produits et d'importantes différences peuvent exister entre l'information contenue dans ce document et celle de l'information de sécurité fournie avec le produit que vous avez acheté. Veuillez communiquer avec le marchand des fournitures de rechange, remise à neuf ou compatible pour obtenir l'information qui s'applique, y compris des renseignements sur l'équipement de protection individuelle, les dangers d'exposition et des conseils sur la manipulation sécuritaire du produit. HP n'accepte aucune fourniture de rechange, remise à neuf ou compatible dans le cadre de ses programmes de recyclage.

**Informations relatives à la révision**

3. Composition / Information on Ingredients: Options de divulgation  
Données réglementaires relatives au danger : Europe - UE



## Explication des abréviations

<b>ACGIH</b>	Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux
<b>CAS</b>	Chemical Abstracts Service (Service américain d'enregistrement des produits chimiques)
<b>CERCLA</b>	Comprehensive Environmental Response Compensation and Liability Act
<b>CFR</b>	Code des règlements fédéraux
<b>COC</b>	Cleveland coupelle ouverte
<b>DOT</b>	Ministère des Transports
<b>EPCRA</b>	Emergency Planning and Community Right-to-Know Act (SARA ou Loi sur la Planification des Urgences et le Droit de la Population à l'Information)
<b>IARC</b>	Centre international pour la recherche sur le cancer
<b>NIOSH</b>	National Institute for Occupational Safety and Health
<b>NTP</b>	Programme national de toxicologie
<b>OSHA</b>	Occupational Safety and Health Administration
<b>PEL (limite d'exposition admissible)</b>	Permissible Exposure Limit (limite d'exposition admissible)
<b>RCRA</b>	Conservation de ressource et acte de rétablissement
<b>REC</b>	Recommandé
<b>REL</b>	Limite d'Exposition Recommandée
<b>SARA</b>	Superfund Amendments and Reauthorization Act (amendements et révision de 1986 du SuperFund Act)
<b>STEL</b>	Limite d'exposition à court terme
<b>TCLP : &lt;value&gt;</b>	Procédure de lixiviation pour déterminer les caractéristiques de la toxicité (TCLP)
<b>Vle</b>	Threshold Limit Value (seuil admissible d'exposition)
<b>TSCA</b>	Loi de commande de substances toxiques
<b>COV</b>	Composés Organiques Volatils